



Déspécialisation - acquisition d'un bail commercial

Par **ben**, le **02/03/2011** à **17:43**

Bonjour,

Je vais faire l'acquisition d'un bail commercial à Paris (droit d'entrée élevé et faible loyer) avec comme précédente activité « Atelier de réparations motocycles », pour en faire un bureau commercial de courtage en travaux sous forme d'une SARL nouvellement créée à cet effet. L'administrateur de biens qui gère les murs a refusé la déspécialisation du bail et par conséquent sa mutation. Le refus est motivé par le fait que la sarl est trop récente et il demande à ce titre des dépôts de garantie exorbitant et ce pour une période de deux ans. Est-il dans ses droits ? Quelles sont les solutions que vous suggérez pour que la déspécialisation soit accordée ?

Je vous remercie d'avance.

Cordialement,

Ben